Commune de Griselles

12, rue de la Mairie
45210

Tél. : 02.38.96.60.10
E-mail : mairie.griselles@gmail.com

ARRÊTE MUNICIPAL N° 2025-45

Règlementation temporaire de stationnement et de circulation

Cérémonie d'hommage le samedi 05 juillet 2025

Le Maire de Griselles,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-25 à R411-28,
Vu l'Arrête interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8 -ème Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Considérant que dans le cadre de la cérémonie d'hommage à la mémoire des fusillés de Griselles le samedi 05 juillet 2025, il y a lieu de règlementer la circulation et le stationnement et de prendre toutes les mesures de sécurité.

ARRÊTE

Article 1er : A l'occasion de la cérémonie d'hommage à la mémoire des fusillés de Griselles le samedi 05 juillet 2025, de 9h30 à 11h00, le stationnement et la circulation seront interdits sur une partie de la Place de Verdun, aux abords du monument aux morts et à partir du numéro 1 de la rue de la Mairie jusqu'à l'intersection du chemin de Courvilaine, conformément au plan annexé au présent arrêté
Article 2 : Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ferrières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.
Article 3 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Ferrières en Gâtinais,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Ferrières en Gâtinais.

Fait à Griselles, le 19 juin 2025

Le Maire
Claude MADEC-CLEÏ

MAIRIE DE GRISELLES (Loiret)

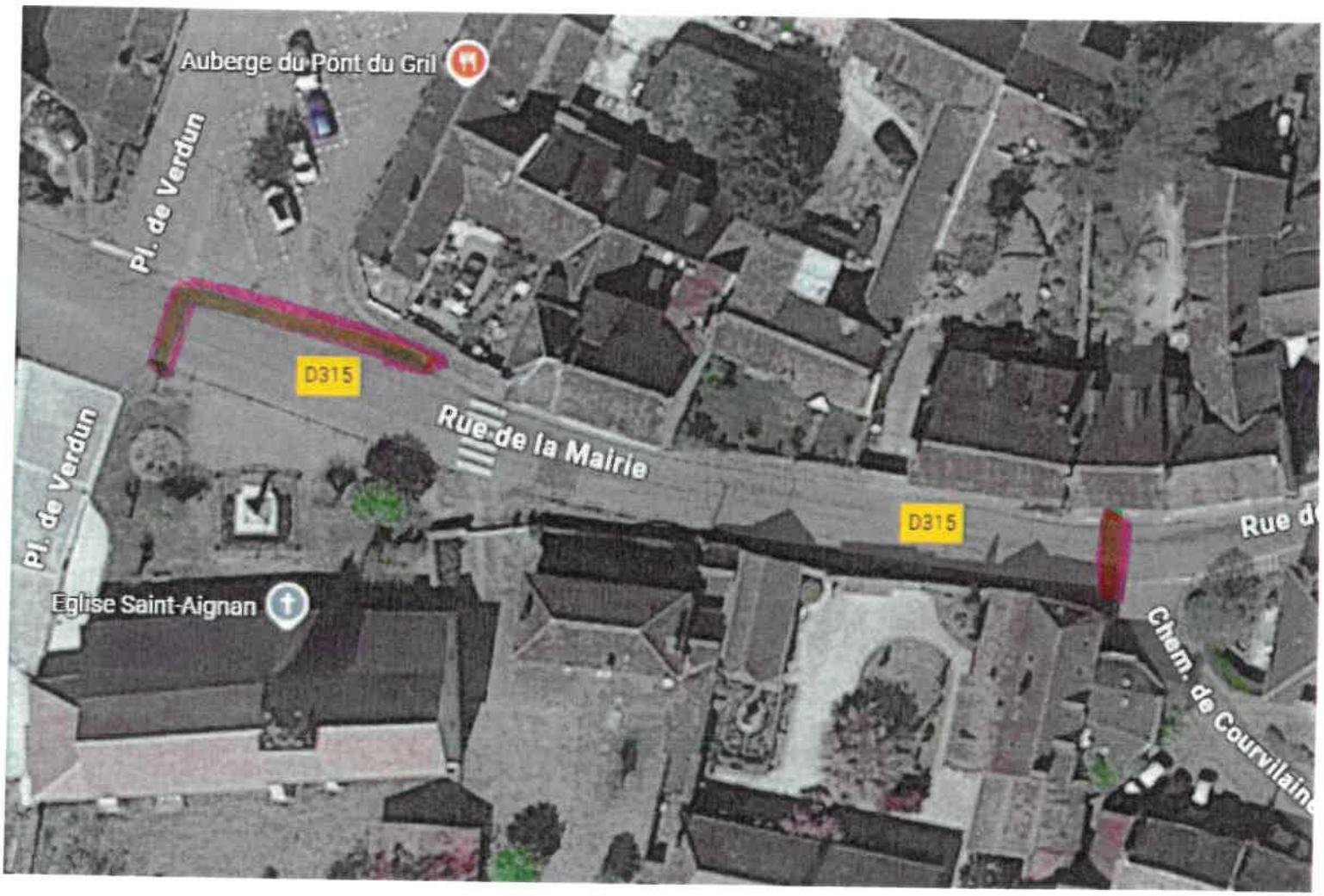
Auberge du Pont du Gril
Pl. de Verdun
D315
Rue de la Mairie
Pl. de Verdun
D315
Eglise Saint-Aignan
Chem. de Courvilaine